



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 78 de l'ordre du jour

**Programme d'assistance des Nations Unies
aux fins de l'enseignement, de l'étude,
de la diffusion et d'une compréhension plus large
du droit international**

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 66/97 de l'Assemblée générale. Il rend compte de l'exécution du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international en 2012 ainsi que des activités prévues pour 2013.



I. Introduction

1. Par sa résolution 66/97, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 2012 et 2013 les activités exposées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/66/505), qui lui avait été soumis à sa soixante-sixième session.

2. Le présent rapport fournit des informations sur l'exécution du Programme d'assistance en 2012 ainsi que sur les activités prévues pour 2013 conformément aux directives et recommandations qui figuraient dans le rapport susmentionné.

II. Exécution du Programme d'assistance en 2012 et activités prévues pour 2013

3. En 2012, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat a élaboré plusieurs publications juridiques et maintenu un certain nombre de sites Web, dont la liste figure, respectivement, aux annexes I et II du présent rapport¹. Il a également accueilli des stagiaires et les a affectés de manière à ce qu'ils participent à ses activités. Le Bureau choisit les stagiaires et détermine la durée et le type de la formation que chacun doit recevoir et les affecte à des projets en tenant compte de ses besoins propres ainsi que de leurs intérêts et de leurs qualifications particuliers².

4. Le Séminaire de droit international tenu en marge de la session annuelle de la Commission du droit international est examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions », en application de la résolution 66/98 de l'Assemblée générale (voir A/67/10, par. 301 à 314).

5. Les activités de renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les bourses, sont examinées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer » conformément à la résolution 66/231 de l'Assemblée générale³. En 2012, la vingt-cinquième bourse de la dotation Hamilton Shirley Amerasinghe a été accordée à un candidat cubain⁴.

6. Les activités de renforcement des capacités menées dans le domaine du droit commercial international sont examinées sous le point de l'ordre du jour intitulé « Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-cinquième session », conformément à la résolution 66/94 de l'Assemblée générale⁵.

¹ Les activités du Bureau des affaires juridiques sont présentées dans la page Web relative au droit international (www.un.org/fr/law).

² La Division de la codification a aussi accueilli et affecté à ses travaux des assistants de recherche de troisième cycle. Elle coopère, en outre, avec des établissements universitaires pour l'élaboration des études du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Les stagiaires internes et externes ainsi que les assistants de recherche prennent à leur charge toutes leurs dépenses.

³ Voir le rapport pertinent du Secrétaire général (A/67/79 et Corr.1).

⁴ Voir www.un.org/Depts/los/technical_assistance/hsa_fellowship/amerasinghe_fellowship.htm.

⁵ Voir le rapport de la CNUDCI (A/67/17) et la note du Secrétariat (A/CN.9/753).

7. La Section des traités a organisé au Siège de l'ONU, en décembre 2011 et mai 2012, deux séminaires de formation sur l'enregistrement des traités et la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire. Elle a également participé en 2011 et 2012 à des activités de formation similaires au Bélarus, en Colombie et au Soudan du Sud.

8. La Division de la codification est chargée de l'exécution du Programme d'assistance. Elle accomplit diverses fonctions, comme l'établissement des rapports du Secrétaire général et la fourniture de services au Comité consultatif et à la Sixième Commission pour le point de l'ordre du jour correspondant. Elle administre en outre le site Web du Programme d'assistance.

Programme de bourses de perfectionnement en droit international

9. Dans le cadre du Programme d'assistance, le Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international offre aux juristes des pays en développement ou en décollage économique une formation des plus complètes en matière de droit international. Les boursiers assistent à des cours à l'Académie de droit international de La Haye et à des séminaires spéciaux organisés par la Division de la codification, lesquels couvrent une vaste gamme de questions liées au droit international. Des visites d'étude sont aussi organisées pour les participants.

10. Le Programme de bourses s'est déroulé à La Haye du 9 juillet au 17 août 2012. Au total, 19 boursiers (10 hommes et 9 femmes) ainsi que 2 participants autofinancés (un homme et une femme) y ont pris part⁶.

11. Les cours à l'Académie de La Haye ont porté sur les thèmes suivants : « Les Nations Unies et l'élaboration du droit international » (M. H. Arsanjani, ancien Directeur de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat), « La créativité du droit international » (Cours général) [S. Sur, professeur à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas)], « Les droits humains des migrants sans papiers » (L. Ortiz Ahlf, professeur à l'Université ibéro-américaine), « L'indépendance des organes d'arbitrage établis dans le cadre des organisations internationales » (N. G. Ziadé, ancien Secrétaire général adjoint du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements de la Banque mondiale), « Le *jus cogens* à la Cour internationale de Justice » (S. Yee, professeur Changjiang Xuezheng à l'Institut de droit international de l'Université de Wuhan), « L'Union africaine et le droit international » (A. Yusuf, juge à la Cour internationale de Justice), « Effets sur les particuliers des systèmes de protection en droit international » (Ch. Swinarski, ancien Conseiller juridique du Comité international de la Croix-Rouge) et « Le poids de l'histoire du droit des nations en Europe et en Asie de l'Est » (M. Yanagihara, professeur à l'Université de Kyushu).

12. Les séminaires spéciaux organisés par la Division de la codification ont porté sur les sujets suivants : « Introduction au droit international » (G. Abi-Saab, professeur émérite à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et professeur honoraire à la faculté de droit de l'Université du Caire),

⁶ Au total, 250 demandes en provenance de 53 États Membres ont été reçues. Les 19 boursiers retenus étaient originaires des États Membres ci-après : Bélarus, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Équateur, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Paraguay, République démocratique lao, République de Moldova et Uruguay. Les deux participants autofinancés provenaient du Mexique et de l'Union africaine.

« Le règlement pacifique des différends » et « La protection diplomatique » (L. Caflisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et Président de la Commission du droit international), « Les relations diplomatiques et consulaires » (E. Wyler, Maître de conférence à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève), « Le droit environnemental international » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève), « Le droit des traités » (L. Condorelli, professeur émérite à l'Université de Florence), « Le droit humanitaire international » et « Le droit pénal international » (E. David, professeur à l'Université libre de Bruxelles), « Le droit de la mer » [G. Burdeau, professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)], « Le droit international des droits de l'homme » [E. Decaux, professeur à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas)], « Le droit commercial international » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève), « Les organisations internationales » (P. Klein, professeur à l'Université libre de Bruxelles) et « La recherche en droit international » et « Les travaux de la Commission du droit international » (S. Villalpando, juriste à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques).

13. Des visites d'étude ont été organisées pour les participants le 27 juillet 2012 à la Cour internationale de Justice, le 3 août 2012 à la Cour pénale internationale et le 10 août 2012 à la Cour permanente d'arbitrage. Les boursiers ont entendu des exposés de hauts fonctionnaires de ces institutions. Le Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye, le professeur Yves Daudet, a également rencontré les boursiers.

14. La Division de la codification a recherché et réuni les textes juridiques recommandés par les conférenciers pour les cours. Elle a utilisé son programme de publication assistée par ordinateur pour la préparation technique de huit volumes de textes pédagogiques sur papier⁷. En outre, des clefs USB contenant ces textes ainsi que les publications juridiques de la Division ont été fournies aux participants de pays en développement ayant un accès limité à Internet pour leur faciliter la recherche électronique.

15. Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 66/97, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à octroyer en 2012 des bourses, dont le nombre serait fonction des ressources globales du Programme d'assistance, à des candidats qualifiés de pays en développement pour participer au Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international.

16. Depuis 2010, la Division de la codification a mené le Programme de bourses à La Haye, mesure d'économie nécessaire pour augmenter le nombre de bourses (voir A/65/514, par. 12). Pour autant qu'elle dispose des ressources nécessaires, la Division de la codification continuera en 2013 de se charger de toutes les tâches liées à l'organisation et à l'administration du Programme de bourses. Elle a l'intention d'octroyer 20 bourses en 2013 au titre du budget ordinaire de l'ONU.

17. Pour réaliser davantage d'économies, la Division de la codification a continué d'inviter les universités, institutions et organisations ainsi que les particuliers à verser au Programme de bourses des contributions volontaires (en espèces ou en nature) ou à concourir autrement à son exécution, conformément au paragraphe 18

⁷ Il sera possible d'accéder gratuitement à ces textes sur le site Web de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

de la résolution 66/97. Le Greffe de la Cour internationale de Justice a fourni au Programme de bourses des bureaux et l'équipement connexe ainsi qu'un soutien administratif et logistique essentiel. L'Académie de droit international de La Haye a fait bénéficier les boursiers et les participants autofinancés de frais d'inscription réduits. La Fondation Carnegie a fourni une salle de séminaire ainsi que des bureaux et des équipements connexes pour le personnel de la Division de la codification et les conférenciers. La Cour pénale internationale, le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Département de l'information du Secrétariat ont fourni gratuitement les publications figurant dans la documentation pédagogique fournie aux participants. Enfin, divers éditeurs et revues spécialisés dans le droit ont accordé gracieusement la permission d'utiliser des articles scientifiques dans la documentation pédagogique préparée pour les participants au Programme de bourses⁸.

Cours régionaux de droit international

18. La Division de la codification est également chargée de l'organisation de cours régionaux de droit international. Ces cours proposent une formation de haute qualité, dispensée par des universitaires et des praticiens éminents sur une large gamme de sujets fondamentaux du droit international, de même que sur des sujets spécifiques présentant un intérêt particulier pour les pays en développement d'une région donnée. Compte tenu du nombre limité de participants qui peuvent bénéficier du Programme de bourses de perfectionnement en matière du droit international, les cours régionaux constituent un mécanisme important pour élargir les possibilités de formation offertes aux juristes des pays en développement. Ils permettent aussi aux participants de se concentrer sur les questions contemporaines de droit international qui présentent un intérêt commun pour leur région en vue de promouvoir une meilleure compréhension de ces questions et la coopération à leur sujet.

19. En raison de l'augmentation de la demande de formation dans le domaine du droit international, la Division de la codification continue d'étudier les possibilités de désigner des lieux permanents pour les cours régionaux afin de faciliter, de la manière la plus efficace et la plus rentable, l'organisation régulière de tels cours pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes.

20. En 2012, un cours régional de droit international a été organisé à l'intention des juristes francophones des pays africains. Tenu à Addis-Abeba du 6 février au 2 mars 2012, il a été organisé par la Division de la codification en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine. La Commission a fourni une salle de conférence, des bureaux, du matériel, des moyens de transport ainsi qu'une assistance administrative au personnel de la Division et aux conférenciers ainsi que des services d'interprétation pour les séances d'ouverture et de clôture. L'Union africaine a versé une contribution volontaire de 30 000 dollars

⁸ La Division de la codification tient à exprimer ses remerciements à l'Académie de droit international de La Haye, à la *Revue québécoise de droit international*, à Cambridge University Press, aux Éditions A. Pedone et à Schulthess Juristische Medien pour l'utilisation de textes spécialisés et d'articles juridiques à des fins de formation dans le cadre de la documentation pédagogique du Programme de bourses.

pour le cours régional et organisé une visite d'étude à son siège, y compris le transport. Le cours a réuni 28 personnes (20 hommes et 8 femmes)⁹.

21. Les séminaires du cours régional ont porté sur les thèmes suivants : « Introduction au droit international » [Y. Daudet, Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye et professeur émérite de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)], « Le droit des droits de l'homme » et « Les mouvements de personnes » (F. Ouguergouz, juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples), « Le droit environnemental international » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève), « Le droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan et ancien juge au Tribunal international du droit de la mer), « L'autodétermination en droit international » et « L'importance du droit international dans l'Afrique du XXI^e siècle » (A. Yusuf, juge à la Cour internationale de Justice), « Le droit humanitaire international » et « Le droit pénal international » (D. Momtaz, professeur à l'Université de Téhéran et ancien membre de la Commission du droit international), « Le droit diplomatique et consulaire » (E. Wyler, Maître de conférence à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève), « Les organisations internationales » et « Le droit commercial international » [H. Ruiz-Fabri, professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)], « La recherche en droit international », « La responsabilité de l'État » et « Le règlement pacifique des différends » [P. Bodeau-Livinec, professeur à l'Université de Paris VIII (Vincennes Saint-Denis)] et « Les travaux de la Commission du droit international », « Les réserves aux traités internationaux » et « L'immunité des représentants de l'État de la juridiction pénale étrangère » (G. Buzzini, juriste à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques).

22. Une visite d'étude a été organisée à l'Union africaine, au cours de laquelle des responsables de l'organisation ont fait des exposés sur les thèmes suivants : « Perspectives relatives à certaines politiques et décisions de l'Union Africaine » (B. Kioko, Conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine), « Le système africain des droits de l'homme et des peuples » (H. S. Salah, expert en droits de l'homme) et « L'architecture africaine de la paix et de la sécurité » (A. M. Kambudzi, Secrétaire du Conseil de paix et de sécurité).

23. Si les ressources le permettent, le cours régional de droit international pour l'Afrique se tiendra en 2013 pour la troisième fois consécutive en Éthiopie.

24. Le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique aura lieu du 12 au 30 novembre 2012 en Thaïlande. Les séminaires du cours porteront sur les thèmes suivants : « Le règlement pacifique des différends internationaux » et « La protection diplomatique » (L. Caflisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et Président de la Commission du droit international), « Introduction au droit international », « Compétences et immunités de l'État » et « Responsabilité des États » (M. Kawano, professeur à l'Université Waseda), « Le droit des traités » et « Les

⁹ Au total, 97 candidatures ont été reçues de 26 États africains Membres de l'ONU. Les 26 participants retenus étaient originaires des pays suivants : Algérie, Angola, Bénin, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée équatoriale, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo. Deux participants de l'Union africaine ont également participé au cours. En outre, un fonctionnaire de la Commission économique pour l'Afrique a pris part au cours en tant qu'observateur.

organisations internationales » [P. Bodeau-Livinec, professeur à l'Université de Paris VIII (Vincennes Saint-Denis)], « Le droit international des droits de l'homme » (M. Pinto, professeur à l'Université de Buenos Aires), « Le droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan et ancien juge au Tribunal international du droit de la mer, Membre du Conseil d'administration de l'Académie de droit international de La Haye), « Le droit humanitaire international » et « Le droit pénal international » (K. Riordan, Directeur général des Services juridiques de la défense auprès des Forces de défense néo-zélandaises), « Le droit commercial international » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève), « Le droit environnemental international » (S. McCaffrey, professeur à l'Université du Pacifique, ancien Membre de la Commission du droit international) et « La recherche en droit international » et « Les travaux de la Commission du droit international » (D. Nanopoulos, juriste à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques).

25. La Division de la codification a recherché et réuni les textes juridiques recommandés par les conférenciers pour les cours régionaux. Elle a utilisé son programme de publication assistée par ordinateur pour la préparation technique de textes pédagogiques sur papier¹⁰. En outre, des CD-ROM et des clefs USB ont été fournis aux participants de pays en développement ayant un accès limité à Internet pour leur faciliter la recherche électronique.

26. La Division de la codification organisera un cours régional de droit international pour l'Afrique au siège de l'Union africaine, du 1^{er} au 26 avril 2013, dans la mesure où les contributions volontaires le permettent. Elle se rendra au Costa Rica, en 2013, pour planifier l'organisation d'un cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2014. Faute de fonds suffisants, elle n'organisera pas de cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique en 2013.

Médiathèque de droit international des Nations Unies

27. La Médiathèque de droit international des Nations Unies a été créée par la Division de la codification pour répondre à la demande de formation en droit international qui allait croissant et ne pouvait être satisfaite par les cours de formation traditionnels. La médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche comptant plus de 300 spécialistes, juges et praticiens éminents du droit international de divers pays et systèmes juridiques qui contribuent à ses trois piliers : la série des conférences, les archives historiques et la bibliothèque de recherche. La série des conférences compte plus de 270 conférences sur une vaste

¹⁰ La Division de la codification a respectivement préparé neuf et huit volumes de documentation pédagogique pour le cours régional de droit international pour l'Afrique et le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique, tenus en 2012. Elle tient à remercier En Temps Réel, Brill Academic Publishers, Carnegie Council for Ethics in International Affairs, Centro de Direito Internacional, Centro Internacional Bancaja para la Paz y el Desarrollo, CNRS Éditions, Edinburgh University Press, les Éditions Bruylant, les Éditions Nemesis a.s.b.l., les Éditions A. Pedone, l'Académie de droit international de La Haye, le *ILSA Journal of International and Comparative Law*, Matthew Bender & Company Inc. (membre du groupe LexisNexis), l'Assemblée nationale du Québec, le *New York University Journal of International Law and Politics*, Oxford University Press, le professeur J. H. H. Weiler, Thomson Reuters et University of Chicago Press pour l'utilisation de textes spécialisés à des fins de formation dans le cadre de la documentation pédagogique du cours régional.

gamme de sujets de droit international. Les archives historiques contiennent des notes d'introduction rédigées par des autorités éminentes sur plus de 90 instruments juridiques de même que les travaux préparatoires, les documents connexes et les supports audiovisuels établis par la Division de la codification. Celle-ci recherche, maintient et numérise le patrimoine audiovisuel de l'ONU dans le domaine du droit international pour les archives historiques dans la mesure où les contributions volontaires le permettent, ce qui n'a pas été le cas en 2012. La bibliothèque de recherche est une vaste bibliothèque en ligne comprenant des traités, de la jurisprudence, des publications et des documents, et des textes de doctrine.

28. La Médiathèque confère à l'Organisation des Nations Unies la capacité de dispenser gratuitement par Internet à un nombre illimité de personnes et de pays une formation de haute qualité à un coût relativement bas. Dans le cadre de ses activités de diffusion, la Division de la codification a présenté des exposés sur la Médiathèque au cours régional de droit international en Éthiopie, à la Conférence de la Fondation africaine pour le droit international au Mozambique, au Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international aux Pays-Bas, à l'Exposition mondiale de Yeosu en République de Corée, à la Conférence de l'Australian and New Zealand Society of International Law en Nouvelle-Zélande ainsi qu'au Comité des relations juridiques internationales de la Judicial Conference des États-Unis¹¹. Plus de 450 000 utilisateurs de 192 États Membres ont accédé à la médiathèque de droit international.

29. Comme cela a été noté lors de la présentation du programme pilote de la Médiathèque en 2007 et à plusieurs reprises par la suite, il s'agit d'une initiative majeure qui dépasse les ressources actuelles de la Division de la codification. Celle-ci ne pourra poursuivre le développement de la Médiathèque que si elle reçoit les fonds nécessaires.

Diffusion

30. La diffusion de publications et d'informations juridiques par Internet, de même que par d'autres médias électroniques, vise à compléter les tirages papier qui sont retraits, sans préjuger de la valeur unique des textes imprimés pour la recherche et l'enseignement juridiques, notamment pour les juristes des pays en développement dont l'accès à Internet est limité. Les textes sont fournis sur Internet gratuitement afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international, en particulier pour les juristes des pays en développement. Au cours de la période considérée, la Division de la codification a créé deux nouveaux sites Web pour les publications de la *Série législative des Nations Unies* et les *Résumés des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale* (voir annexe II).

Distribution des publications juridiques des Nations Unies

31. Des exemplaires des publications juridiques de l'ONU parues en 2012 ont été distribués aux organismes des pays en développement déjà bénéficiaires du Programme et à d'autres institutions d'un certain nombre de pays, en particulier de

¹¹ Des exposés similaires ont été faits en Afrique du Sud, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, en Éthiopie, en Fédération de Russie, au Japon, au Mexique, aux Pays-Bas, en République de Corée, en Suède et en Ukraine.

pays en développement, pour lesquelles ces publications ont été demandées par les États Membres concernés.

III. Directives et recommandations concernant la mise en œuvre du Programme d'assistance en 2013

32. Les activités menées en 2013 au titre du Programme d'assistance seront conformes aux directives et recommandations figurant dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (A/66/505, sect. III) et approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 66/97.

IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance

A. En 2012

33. En 2012, les coûts réels de production et de distribution des publications destinées aux institutions des pays en développement ont été couverts par les crédits ouverts au titre des services administratifs et services communs pour les programmes de fond dont relève chaque publication.

34. Pour le financement du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, il a été proposé d'imputer un montant total de 437 500 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques : dons et contributions) du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

35. Dans sa résolution 66/97, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prévoir dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal suivant et des exercices futurs les ressources nécessaires pour que le Programme d'assistance conserve son efficacité et continue à se développer, notamment que des cours régionaux de droit international soient organisés périodiquement et que la pérennité de la Médiathèque de droit international soit assurée. L'Assemblée générale a prié de nouveau les États Membres et les institutions et particuliers intéressés de verser des contributions volontaires pour financer les activités du Programme. Une note verbale a été envoyée à cet effet aux États Membres le 24 janvier 2012 afin d'appeler leur attention sur la résolution 66/97.

36. En 2012, des contributions volontaires ont été versées pour financer la Médiathèque de droit international par l'Allemagne (54 132 dollars), la Finlande (6 142 dollars), Israël (5 000 dollars), la Nouvelle-Zélande (7 761 dollars), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (7 921 dollars) et la Suède (25 000 dollars). Qui plus est, des annonces de contribution à la Médiathèque ont été reçues du Mexique (5 000 dollars). Des contributions volontaires ont aussi été versées pour financer les cours régionaux de droit international pour le Ghana (1 000 dollars), la Nouvelle-Zélande (8 191 dollars), le Qatar (3 000 dollars) et l'Union africaine (30 000 dollars). Aucune autre contribution volontaire n'a été

reçue pour les activités de la Division de la codification au titre du Programme d'assistance¹².

37. En 2012, les pays suivants ont versé des contributions à la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer : Argentine (5 000 dollars), Chypre (2 580 dollars), Finlande (6 074 dollars), Monaco (10 335 dollars), Royaume-Uni (20 000 dollars), Sri Lanka (10 000 dollars) et Trinité-et-Tobago (5 000 dollars).

B. En 2013

38. Les coûts de manutention et de distribution des publications juridiques parues en 2013 seront couverts par les crédits ouverts au titre des sections pertinentes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

39. En ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, comme noté au paragraphe 34 ci-dessus, il a été proposé d'imputer un montant de 437 500 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme.

40. Le Secrétaire général continuera de solliciter des contributions volontaires en espèces ou en nature pour le Programme, conformément à la résolution 66/97 de l'Assemblée générale. Il convient de noter que le montant des contributions volontaires a nettement diminué ces dernières années et que les fonds disponibles ne suffisent pas pour financer les cours régionaux de droit international ou continuer à développer la Médiathèque en 2013.

V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition

41. Dans sa résolution 66/97, l'Assemblée générale a désigné 25 États Membres pour siéger au Comité consultatif du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015. Ces États sont les suivants : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Suriname, Trinité-et-Tobago et Ukraine.

¹² En 2011, après l'élaboration du rapport précédent du Secrétaire général sur ce point (A/66/505), des contributions volontaires ont été versées pour financer le Programme d'assistance (Trinité-et-Tobago a versé 10 000 dollars), ainsi que certaines de ses activités : a) le Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international (l'Irlande a versé 2 100 dollars); b) des cours régionaux de droit international (le Congo a versé 10 366 dollars et la Finlande 9 312 dollars); et c) la Médiathèque de droit international des Nations Unies (la République tchèque a versé 1 823 dollars, la Finlande 9 312 dollars, l'Irlande 8 962 dollars, l'Italie 5 000 dollars, le Mexique 5 000 dollars, la Suède 25 040 dollars et la Suisse 24 975 dollars).

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa quarante-septième session

42. La quarante-septième session du Comité consultatif était présidée par le Représentant permanent du Ghana, Ken Kanda. Les services de secrétariat ont été assurés par la Division de la codification. Étaient présents les représentants des États membres suivants : Argentine, Chili, Chypre, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Suriname.

43. Le Secrétaire du Comité consultatif a passé en revue les activités menées en 2012 et les progrès accomplis par la Division de la codification pour renforcer, revitaliser et développer le Programme d'assistance, avant son cinquantième anniversaire, en 2015, afin de mieux faire face à la multiplication des demandes de formation et de documents d'études en droit international provenant de pays en développement.

44. Le Comité consultatif a félicité la Division de la codification de mener ces activités, particulièrement utiles aux praticiens et aux universitaires du monde entier, et de s'efforcer de les développer.

45. Le Secrétaire du Comité consultatif a fait le point sur les aspects financiers et administratifs du Programme, en particulier la réduction des crédits alloués au Programme dans le budget ordinaire depuis quelques années et le déclin notable des contributions volontaires. Elle a noté que les ressources disponibles n'étaient pas suffisantes pour organiser les cours régionaux de droit international ou pour continuer à développer la Médiathèque. Elle a aussi fait observer que le manque de ressources pour ces activités devrait être pris en compte lors de l'élaboration du programme d'activités pour l'exercice 2014-2015, qui sera examiné par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

46. Le Comité consultatif a reconnu que le Programme contribuait de façon décisive à l'enseignement et à la diffusion du droit international auprès des juristes de différents pays, systèmes juridiques et régions du monde depuis près d'un demi-siècle, et admis que la multiplication des demandes de formation et de documents de recherche en droit international posait de nouvelles difficultés pour ce programme.

47. Le Comité consultatif a noté avec préoccupation le manque de fonds pour ces activités et décidé de se pencher, à sa quarante-huitième session, sur la possibilité d'avoir recours à des contributions volontaires pour les financer et la nécessité d'obtenir une source de financement plus stable par le budget ordinaire.

48. Le Comité consultatif a recommandé que des mesures soient prises pour répondre à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/97, dans laquelle elle avait prié le Secrétaire général de prévoir dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 les ressources nécessaires pour que le Programme d'assistance conserve son efficacité et continue à se développer, notamment que des cours régionaux de droit international soient organisés périodiquement et que la pérennité de la Médiathèque soit assurée.

Annexe I

Publications juridiques du Bureau des affaires juridiques

Division de la codification^a

- a) *Annuaire juridique des Nations Unies : Annuaire 2005* (espagnol); *Annales 2006 et 2007* (chinois); *Annuaire 2006* (russe); *Annuaire 2011* (anglais)^b;
- b) *Recueil des sentences arbitrales* : vol. XXX (à paraître);
- c) *La Commission du droit international et son œuvre* : 8^e éd., vol. 1 et 2;
- d) *Séries législatives des Nations Unies : documentation concernant la responsabilité de l'État pour faits internationalement illicites*;
- e) *Résumés des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale* (à paraître);
- f) *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*; ST/PSCA/1/Add.12 et Add.13 du *Répertoire* (couvrant les périodes 1993-1995 et 1996-1999, respectivement)^c;
- g) *Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international* (chinois)^d;
- h) *Annuaire de la Commission du droit international : Annuaire 1995*, vol. II (partie I) (chinois); *Annuaire 1996*, vol. I (chinois); *Annuaire 2004*, vol. II (partie I et partie II) (anglais); *Annuaire 2004*, vol. I et vol. II (partie II) (français); *Annuaire 2004*, vol. I et vol. II (partie II) (espagnol); *Annuaire 2005*, vol. I (français).

Division des affaires maritimes et du droit de la mer

Circulaire d'information sur le droit de la mer : n° 35

Division du droit commercial international

- a) *Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, 1974, telle que modifiée en 1980, avec note explicative révisée*;
- b) *Précis de jurisprudence de la CNUDCI concernant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, éd. 2012*;

^a La Division de la codification a poursuivi son programme de publication assistée par ordinateur afin d'accélérer la publication de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, des *Recueils des sentences arbitrales* et des *Travaux de la Commission du droit international* et l'a élargi aux *Séries législatives* et aux *Résumés des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale*. La Division poursuivra son programme de publication assistée par ordinateur pour toutes ces publications ainsi que pour le matériel pédagogique aussi longtemps qu'elle disposera des ressources nécessaires pour ce faire.

^b La Division de la codification continuera d'étudier la possibilité de publier une édition spéciale de l'*Annuaire juridique* réunissant les avis juridiques qui n'ont pas encore été inclus dans l'*Annuaire*, dont la première édition date de 1963.

^c Voir le rapport correspondant du Secrétaire général (A/67/189).

^d Voir résolution 49/60 de l'Assemblée générale.

- c) *Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale : le point de vue du juge;*
- d) *Règlements d'arbitrage de la CNUDCI (tel que révisé en 2010);*
- e) *Précis de jurisprudence concernant la Loi type sur l'arbitrage commercial international;*
- f) *CNUDCI, Conférence de La Haye de droit international privé et textes d'UNIDROIT sur les sûretés;*
- g) *Recueils de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT) : sommaires n^{os} 112 à 116;*
- h) *Bibliographie des écrits récents ayant trait aux travaux de la CNUDCI, de 1968 à aujourd'hui.*

Section des traités

- a) *Recueil des Traités des Nations Unies : 45 volumes soumis pour publication^e;*
- b) *Relevé mensuel des traités et accords internationaux^f;*
- c) *Publication « Cérémonie des traités de 2012 » (à paraître).*

^e Conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies.

^f Conformément à l'article 13 du Règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies.

Annexe II

Sites Web du Bureau des affaires juridiques

Site Web

Localisateur de ressources uniformes

Section des traités

Collection des traités des Nations Unies <http://treaties.un.org>

Division des affaires maritimes et du droit de la mer

Les océans et le droit de la mer www.un.org/Depts/los/index.htm

Division du droit commercial international

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international www.uncitral.org

Division de la codification

Codification du droit international www.un.org/law/lindex/htm

Sixième Commission de l'Assemblée générale www.un.org/fr/ga/sixth/index.shtml

Commission du droit international www.un.org/law/ilc

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation www.un.org/law/chartercomm

Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies www.un.org/law/criminalaccountability

Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU www.un.org/law/administrationofjustice

Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 www.un.org/law/terrorism

Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens www.un.org/law/jurisdictionalimmunities

Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction www.un.org/law/cloning

Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé www.un.org/law/UNsafetyconvention

Statut de Rome de la Cour pénale internationale <http://untreaty.un.org/cod/icc/index.html>

<i>Site Web</i>	<i>Localisateur de ressources uniformes</i>
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	www.un.org/law/programmeofassistance
Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international	www.un.org/law/ilfp
Cours régionaux de droit international	www.un.org/law/rcil
Médiathèque de droit international des Nations Unies	www.un.org/law/avl
Portail des publications juridiques des Nations Unies	www.un.org/law/UNlegalpublications
<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i>	www.un.org/law/repertory
<i>Annuaire juridique des Nations Unies</i>	www.un.org/law/UNJuridicalYearbook/index.htm
<i>Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice</i>	www.un.org/law/ICJsummaries
Conférences diplomatiques (actes officiels)	http://untreaty.un.org/cod/diplomaticconferences/index.html
<i>Recueils des sentences arbitrales</i>	www.un.org/law/riaa
<i>Série législative des Nations Unies</i>	www.un.org/law/legislativeseries
<i>Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale</i>	www.un.org/law/PCIJsummaries